



# Référendum sur **Accord AMTT**

**Lundi 11 mars 2018**

La direction a convoquée les organisations syndicales représentatives pour finaliser le protocole d'accord sur le référendum portant sur l'aménagement du temps de travail.

Pour rappel, ce référendum portera sur l'accord sur l'aménagement du temps de travail 2019 signé seulement par FO.

Le SNI-UNSA est non signataire de cet accord pour 5 raisons :

- cet accord obligerait certains salariés à poser 2 jours de congés de plus que d'autres, ce qui pour nous est inacceptable ;
- rien de précis n'est prévu pour les autres périodes de mai ;
- le refus de la Direction de faire un sondage auprès des salariés pour connaître leurs souhaits sur les semaines courtes (semaines du 1<sup>er</sup> et du 8 mai) ;
- le refus de la Direction de positionner le dernier congé payé sur le 31 mai (donc libre pour celles et ceux étant en RTT ce jour-là) ;
- le manque évident de négociation de la part de la direction qui veut manifestement faire prendre des congés aux salariés, sur les périodes qu'elle seule souhaite.

Le référendum aura lieu du mercredi 3 avril 13h au jeudi 4 avril 13h.

Il s'effectuera par vote électronique comme pour les élections professionnelles.

Il vous sera demandé de répondre par **OUI** ou par **NON** à la question suivante :

« Êtes-vous pour l'application de l'accord AMTT 2019 ? »

Le résultat sera connu dès la fermeture des bureaux de vote, avec 2 possibilités :

- le **OUI** l'emporte → l'accord est maintenu, le dernier CP est positionné sur le 9 mai, obligation de poser un congé les 10 et 31 mai (sauf RTT)
- le **NON** l'emporte → la direction positionnera le dernier congé payé de manière unilatérale

Nous ne perdons pas de vue que la Direction devra tout de même consulter le CSE.

Les membres SNI-UNSA rappelleront alors, encore une fois, qu'en consultant les salariés préalablement, cela aurait évité ce référendum, donc une dépense inutile.